



Communiqué de presse

Les Chefs de missions de l'Union européenne au Burundi et les Représentants du Gouvernement du Burundi ont tenu le 14 avril 2015 une réunion de dialogue politique en conformité avec l'article 8 de l'Accord de Cotonou.

Après celles tenues les 17 octobre, 9 décembre, 23 janvier et 6 mars derniers, cette réunion, qui s'inscrit dans le cadre de l'intensification du dialogue politique entre les deux parties, a porté sur la préparation des élections de 2015, l'espace politique, la liberté d'expression et l'environnement sécuritaire.

Concernant les élections, les Chefs de missions de l'Union européenne ont exprimé leur satisfaction à propos du déroulement, sans difficulté majeure, de la deuxième phase d'enrôlement et de l'affichage des listes électorales.

Confirmant le déploiement d'une mission d'observation électorale, les Chefs de mission ont rappelé l'importance d'une compétition électorale inclusive et transparente, ouverte de manière équitable à tous les partis et acteurs politiques, garantissant l'éligibilité de tous en conformité avec le Code électoral et souligné que la poursuite du soutien au processus électoral est aussi subordonnée au respect des droits civils et politiques et des libertés fondamentales.

Dans le même contexte, ils ont rappelé l'importance du débat sur le respect des mandats présidentiels et de son impact sur le contexte politique et sécuritaire.

Concernant l'espace politique et le respect des libertés, les Chefs de missions ont exprimé leur inquiétude face aux intimidations, sanctions et menaces subies par les personnes s'étant exprimées contre l'éventuel troisième mandat présidentiel. Les libertés d'opinion et d'expression doivent être garanties pour tout citoyen burundais. Les Chefs de mission ont ajouté qu'ils seront attentifs à tout recours à la violence et tiendront pour responsables tous ceux qui en seraient auteurs ou complices. La gestion de l'ordre public doit être conforme aux normes internationales.

Concernant l'environnement sécuritaire, et notamment les départs de Burundais pour se réfugier dans les pays voisins, les Chefs de mission ont appelé les autorités à un effort de transparence et de communication afin de rassurer la population ; ils ont, en particulier, souligné la nécessité de mener à leur terme les enquêtes engagées sur les allégations de circulation d'armes. Ils ont également exprimé leur préoccupation devant l'absence de communication officielle et le retard pris dans la publication d'un rapport d'enquête concernant les événements de Cibitoke et les allégations d'exécutions sommaires.

Concernant les affaires judiciaires, les Chefs de missions de l'Union européenne ont à nouveau exprimé leur déception devant l'absence d'évolution positive dans les affaires à

dimension politique, en particulier celle des militants du parti MSD. Ils ont réitéré leur souhait de voir les enquêtes sur l'assassinat des religieuses italiennes menées conformément à la loi et en prenant en compte tous les éléments disponibles.

Le Gouvernement du Burundi a informé les Chefs de missions que le déroulement aisé des deuxièmes phases de l'enrôlement des électeurs et de l'affichage des listes électorales provisoires a été utile dans le processus d'élaboration d'un fichier électoral inclusif et fiable. Par ailleurs, le Gouvernement du Burundi a montré, à travers un bilan synthèse commune par commune, que le niveau de dépôt des dossiers de candidatures aux élections des conseils communaux est une preuve de l'inclusivité de la participation à la compétition politique de 2015. Dans ce même cadre, les Chefs de missions ont été informés que les cartes d'électeur pré-imprimées arriveront au Burundi à la fin du mois d'avril 2015.

S'agissant de l'espace politique et de la liberté d'expression, le Gouvernement du Burundi a rappelé que le respect des libertés est un principe consacré par la Constitution du pays. Les allégations sur les intimidations et les menaces contre un éventuel troisième mandat présidentiel ne sont pas du tout fondées et des exemples ont été donnés sur des personnes ou institutions qui ont déclaré leur opposition à cet éventuel mandat mais qui n'ont subi aucun préjudice. Quant aux sanctions au sein d'un parti politique, cela relève plutôt d'une gestion interne au parti tenant compte de sa propre organisation.

Le Gouvernement du Burundi a expliqué à ses interlocuteurs que les rumeurs et les intoxications véhiculées par certaines radios et téléguidées par des hommes politiques de l'opposition sont à la base du récent flux de réfugiés burundais au Rwanda. Le Gouvernement a pris des mesures d'encadrement et de communication pour rassurer la population. Tels sont notamment le déplacement du Chef de l'Etat au Rwanda et les séances de sensibilisation de la population dans les provinces du nord, la mission ministérielle de sensibilisation des réfugiés conduite par le Ministre de l'Intérieur, la campagne de deux semaines menée par les membres du Gouvernement dans toutes les collines du pays à l'écoute de la population, la visite en cours d'une grande équipe diversement constituée dans les camps pour un dialogue franc et constructif avec les réfugiés au Rwanda. Il a été également décidé de mettre en place et de renforcer les comités mixtes inclusifs de sécurité auxquels feront partie les rapatriés.

Au sujet des affaires judiciaires, le Gouvernement du Burundi a indiqué que les dossiers suivent leur cours devant les instances judiciaires. Il a évoqué les difficultés qui apparaissent en cours de route pour certains dossiers mais a pris bonne note du souhait exprimé par les Chefs de missions d'accélérer leur traitement. Sur les événements de Cibitoke, le Gouvernement a informé que la Commission d'enquête a déposé son rapport au Parquet Général de la République le 13 avril 2015. Le rapport, pour le moment sous analyse, sera bientôt porté à leur connaissance. Les enquêtes sur l'assassinat des trois religieuses italiennes sont menées très activement et avec beaucoup de professionnalisme. Le Gouvernement a de nouveau rassuré que tous les éléments disponibles seront exploités afin que les véritables auteurs de ce crime soient débusqués et punis conformément à la loi.

Les deux parties ont enfin convenus de poursuivre leurs échanges sur toutes les questions abordées, dans la perspective de recherche de solutions propres à garantir un environnement serein à l'approche des échéances électorales, et de tenir une nouvelle réunion de dialogue dans un mois.

Ont participé :

Pour le Gouvernement du Burundi :

- S.E. le Ministre des Relations Extérieures et de la Coopération Internationale
- Le Président de la CENI
- Le Secrétaire Permanent du Ministère de la Justice
- Le Secrétaire Permanent du Ministère de l'Intérieur
- Le Secrétaire Permanent du Ministère de la Sécurité Publique
- Le Conseiller principal à la Présidence chargé de la communication

Pour l'Union européenne :

- S.E.M. l'Ambassadeur de l'Union européenne
- S.E.M. l'Ambassadeur d'Allemagne
- S.E.M. l'Ambassadeur de Belgique
- S.E. Mme l'Ambassadeur de Finlande en résidence à Dar-es-Salaam
- S.E.M. l'Ambassadeur du Royaume-Uni en résidence à Kigali
- Mme la Directrice Afrique centrale et australe au Foreign Office, Royaume-Uni
- Mme la Chargé d'Affaires de l'Ambassade de Suède en résidence à Kigali
- M. le Chef de mission adjoint de l'Ambassade des Pays-Bas
- M. l'Attaché de défense de l'Ambassade de France

16 avril 2015